PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014 – 20 heures 15 Mairie de MONTLEBON

Conseillers En exercice	19	L'an deux mille quatorze, le 16 décembre,
Présents	17	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
riesents	1.7	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Votants	19	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de décembre.
Absents	02	NOGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Date de convocation: 10/12/2014

Présents: M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY,

M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGES, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, M. D. SCHALLER.

Absents: Mme P. JOUFFRAY et Melle A. SAUGE (procuration à M. P. ANDRE).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. Jean-Luc PUGIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte

20141216-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 novembre 2014

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20141216-02 Prolongation du CDD sur le poste d'Adjoint d'Animation 2ème classe de 28 heures

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée d'Adjoint d'Animation 2ème classe de 28 heures arrive à échéance le 31/12/2014. Le contrat avait été créé au 01/10/2013 pour pallier à l'absence d'un agent sur une durée de plusieurs mois.

Compte tenu de la possibilité à compter de septembre 2015, de ne plus gérer le service périscolaire en régie, et d'en confier la gestion à un organisme professionnel, il est proposé de prolonger le contrat à durée déterminée de l'agent qui occupe actuellement ce poste jusqu'à la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la prolongation d'un contrat à durée déterminée sur le poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe de 28 heures pour la période du 01^{er} janvier au 31 août 2015.
- DIT que le motif du CDD est la vacance temporaire d'emploi et ceci afin d'assurer la continuité du service public en attendant le transfert de la compétence animation à une association.

20141216-03 Programme des travaux forestiers 2015

Sur proposition de l'ONF, Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le programme 2015 des travaux forestiers pour la commune de Montlebon :

- nettoiement manuel en plein de jeune peuplement résineux à 6-9 m parcelle 37 : 7 740,00 € HT
- nettoiement manuel en plein de jeune peuplement résineux à 6-9 m parcelle 50.i : 5 803,50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le programme 2015 des travaux forestiers sur le territoire communal pour un montant total de 13 543,50 € HT, soit 14 897,85 € TTC.
- AUTORIE Madame le Maire à signer les documents nécessaires aux travaux.

20141216-04 Programme de coupes de bois 2015

Sur proposition de l'ONF, il est proposé au Conseil Municipal de fixer pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2015, les destinations suivantes :

VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

- les résineux des parcelles 19 et 33 en bloc sur pied ; les parcelles 21 et 29 sur pied à la mesure ; la parcelle 11 façonnés à la mesure.
- les feuillus hêtres de la parcelle 33 en bloc et sur pied ; la parcelle 11 façonnés à la mesure.

VENTE DE GRE A GRE

- Pour les chablis, il est proposé au Conseil Municipal de vendre sur pied à la mesure sous forme d'accord cadre.
- Pour les produits de faible valeur, il est proposé de vendre les feuillus des parcelles 21 et 29 de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur.

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil Municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la vente aux adjudications générales et de gré à gré selon les conditions de l'ONF.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis présenté par l'ONF pour l'exécution de la prestation.

20141216-05 Devis d'assistance technique bois façonnés

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Patrick ANDRE présente au Conseil Municipal le devis d'assistance technique bois façonné de l'Office National des Forêts :

- Contrôle du cubage comtois de 1 700 m³ à 1 € le m³
- Contrôle du cubage contrat de 350 m³ à 2,50 € le m³
- Forfait consultation de 150,00 €

Soit un total de 2 725,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le devis d'assistance technique bois façonné de l'Office National des Forêts pour un montant total de 2 725,00 € HT, soit 3 270,00 € TTC.
- AUTORIE Madame le Maire à signer l'offre de prix.

20141216-06 Avenant n°01 / lot 03 du marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître : plafond à la française

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, il est prévu de restaurer le plafond à la française dans le couloir. Or durant la phase de démolition, le maître d'œuvre a constaté l'absence de ce type de plafond dans le couloir.

Des devis ont été demandés à la société Pateu Robert de Besançon, titulaire du lot 03 Charpente bois couverture zinguerie, dans le marché de travaux :

- Réalisation d'un plafond à la française : + 17 058,22 € HT, soit 19,09 % du montant du marché initial
- Réalisation d'un plafond lambris : + 10 417,38 € HT, soit 11,66 % du montant du marché initial

Un même devis a été demandé à la société Menuiserie les Saint-Martin de Besançon, titulaire du lot 08 Menuiserie intérieure bois, dans le marché de travaux :

 Réalisation d'un plafond lambris : + 11 025,26 € HT, soit 9,73 % du montant du marché initial (auquel s'ajoute la moins-value du lot 03 de 2 738,00 € HT)

Le Conseil Municipal débat sur le choix des travaux entre un plafond qui soit la continuité de celui de l'aile nord, dit à la française, et un plafond en lambris teinté.

Il est proposé d'ajourner le sujet et de le mettre à une séance exceptionnelle dès la réception d'information complémentaire pour le plafond à la française. La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20141216-07 Convention de servitude avec ERDF pour le passage d'une ligne électrique aérienne

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de servitude avec la société ERDF pour le passage d'une ligne électrique aérienne sur la parcelle communale cadastrée AC 54, sise au Bas du Fourg.

Les travaux consistent à faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus de ladite parcelle désignée, sur une longueur totale d'environ 11 mètres.

Monsieur Régis BINETRUY souhaite avoir plus de précision sur la nature des travaux. Un rendez-vous est à programmer entre ERDF et la municipalité afin d'avoir de plus amples explications.

Dans l'attente de ces informations, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajourner ce point et de la reporter à une séance ultérieure. La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20141216-08 Prise en charge des dépenses d'investissement sur le Budget Communal avant le vote du Budget Primitif 2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que préalablement au vote du Budget Primitif 2014, la commune de Montlebon ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au premier trimestre 2014, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014. A savoir :

chapitre 20 : 11 400,00 €
chapitre 21 : 309 500,00 €
chapitre 23 : 1 369 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

 ACCEPTE l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif 2015 du Budget Communal de Montlebon.

<u>20141216-09 Décision Modificative n°03 Budget Communal – Virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement</u>

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique au Conseil Municipal qu'il manque des crédits aux articles suivants :

- Section de fonctionnement – Article 6413 Personnel non titulaire pour 2 000,00 € La raison en est les multiples remplacements d'agents sur 2014.

Section d'investissement – Article 1641 Emprunts pour 1 500,00 €
 Cela s'explique par une mauvaise prévision des annuités en fonction des taux variables et des conditions de prolongation de prêt.

Afin de permettre d'émettre les paies de décembre 2014 et d'effectuer la dernière échéance de prêt de l'exercice, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

- Diminution de crédits à l'article 61522 Entretien de bâtiments pour 2 000,00 €
- Augmentation de crédits à l'article 6413 personnel non titulaire pour 2 000,00 € Section d'investissement :
 - Diminution de crédits à l'article 2051 Concessions, droits similaires pour 1 500,00 €
 - Augmentation de crédits à l'article 1641 Emprunts pour 1 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

 DONNE son accord pour les mouvements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement tels que présentés ci-dessus.

<u>20141216-10 Décision Modificative n°04 Budget Communal – Création de l'opération</u> Traversée du village

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON informe le Conseil Municipal que pour une lecture financière complète de l'opération Traversée du village, il est nécessaire de créer une nouvelle opération comptable.

Etant donné qu'une première dépense est faite pour la publication dans l'Est Républicain de l'avis d'appel public à concurrence relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet, il est nécessaire de créer l'opération en effectuant les mouvements de crédits suivants :

- Diminution de crédits à l'article 202 : Frais documents d'urbanisme d'un montant de 1 112.57 €
- Augmentation de crédits à l'article 202 opération 117 Traversée du village d'un montant de 1 112,57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour les mouvements de crédits en sections d'investissement tels que présentés ci-dessus.

20141216-11 Indemnité de conseil allouée au Comptable de la Trésorerie de Morteau

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux,

CONSIDERANT que le Trésorier Municipal fournit à la commune de Montlebon conseils et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 abstentions et 11 voix pour :

- DECIDE d'attribuer à Madame Peggy JACQUARD, Trésorière Municipale de la commune, pour l'année 2014, l'indemnité de conseil au taux de 100 %, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983.
- DIT que cette dépense sera imputée au compte 6225 du Budget Communal 2015.

20141216-12 Décision par rapport à la réparation ou le changement de la remorque Legras des services techniques

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le parc de véhicule des services techniques est composé :

d'un Renault Traffic acquis en 2012

- d'un camion Unimog Mercedes acquis en 2005
- d'une remorque Legras acquise en 1973
- d'un tracteur New-Holland Ford acquis en 2007
- d'une tondeuse tractée Iseki acquise en 2001

La remorque n'a pas reçu l'homologation des mines cette année en raison des freins et du châssis défectueux. Par ailleurs, l'attache de la remorque a cédé récemment. Les réparations sont estimées à environ 1 500 € pour les freins et 5 à 6 000 € pour le châssis.

Des premières recherches pour le remplacement de la remorque ont été faites :

- estimation à 20 000 € pour une benne équivalente
- estimation à 10 000 € pour une remorque limitée à 25 km par heure

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de mener une réflexion globale sur le parc de véhicules de la commune, car d'autres éléments sont à prendre en compte, tel que :

- l'adéquation des permis poids lourd des agents
- l'utilisation de véhicule personnel à éviter

Il est proposé de créer une commission spécifique Véhicules services techniques, afin de mener cette réflexion est d'apporter des propositions lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

Les membres volontaires pour la Commission Véhicules services techniques sont : Patrick ANDRE, responsable, Yohann BARTHOD, Fabien BEZ, Jean-Luc DUFFAIT et Jean GARREALI

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20141216-13 Subvention Repas des Rois 2015 Morteau

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la lettre de l'association Repas des Rois de Morteau en date du 14 novembre 2014, dans laquelle les dirigeants sollicitent la municipalité pour une aide financière. Le repas a un coût de revient d'environ 10,00 € par personne.

Le Repas des Rois est une journée festive qui réunit les personnes âgées de 70 ans et plus, qui résident à Morteau, ainsi que les malades de l'hôpital Paul Nappez, les pensionnaires du Service Long Séjour et de la Maison de Retraite de Morteau, dont certains sont des administrés de la commune de Montlebon.

Après en avoir délibéré, et étant informé de la participation de 11 personnes résidant sur la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'attribuer une subvention financière de 110,00 € au Repas des Rois de Morteau
- DIT que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2015 du Budget Communal.

20141216-14 Bulletin Municipal 2015

Monsieur Fabien BEZ fait le point sur la préparation de l'édition 2015 du bulletin municipal. La quasi-totalité des articles a été réunie. L'imprimerie Bobillier de Morteau travaille actuellement à sa mise en page.

Une relecture va être faite dans les tous prochains jours. M. BEZ va établir le planning avec l'imprimeur pour une sortie en 900 exemplaires tout début janvier 2015.

La distribution devrait se faire directement par les élus, car les services postaux ont besoin d'un délai important de mise à disposition des exemplaires pour pouvoir planifier la distribution.

L'organisation de cette distribution sera à revoir prochainement.

20141216-15 Commission Sports et Associations

Madame le Maire informe que Mademoiselle Aline SAUGE, par courrier du 04 décembre 2014, présente sa démission du poste de responsable de la Commission Sports et Associations. Melle SAUGE va très certainement devenir présidente de l'APPAT dans les prochaines semaines.

Monsieur Jean-Luc PUGIN se présente comme nouveau responsable de la Commission Sports et Associations. Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20141216-16 Goûter de l'ADMR à Morteau pour les personnes âgées

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Lydia GAIFFE informe le Conseil Municipal qu'un goûter pour les personnes âgées est organisé par l'ADMR le 13 janvier prochain à Morteau. Cette manifestation s'adresse à toutes les personnes concernées du Val de Morteau et les responsables de l'ADMR sollicitent les communes pour une aide financière.

Etant donné l'objet de la manifestation et la participation des administrés de la commune, il est proposé d'attribuer une subvention de 80,00 € à l'association locale ADMR pour l'organisation du goûter du 13 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour une subvention de 80,00 € à l'association ADMR dans le cadre du goûter des anciens le 13 janvier 2015.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget CCAS 2015.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire Catherine ROGNON